

Oracle gagne contre un prétendu brevet sur le 'clustering'

Une Cour de district du New Hampshire vient de rendre un jugement qui reconnaît qu'Oracle n'a pas enfreint un brevet détenu par MangoSoft, éditeur d'un service de partage de fichier sur les réseaux locaux et sur Internet, destiné aux PME.

Ce petit éditeur américain poursuivait Oracle pour violation d'un brevet portant sur le support logiciel des 'clusters' (ou grappes de serveurs) par les bases de données. MangoSoft réclamait 500 millions de dollars de dommages et intérêts, à savoir la moitié des ventes d'Oracle sur son logiciel de 'clustering'. En 2002, les comptes de cet éditeur affichait un chiffre d'affaires de 517.000 dollars et une perte de 2,3 millions ! Alors, la tentation de combler ainsi le trou était grande...